



SOMMAIRE

1. Approbation
2. Situation comptable
3. Point moteurs
4. Accès internet clubs
5. Situation accidents – Déclaration accident
6. Organisation nettoyage hangar Nicolas
7. Règlement intérieur- Mise en œuvre des garanties
8. Chambley
9. Point sur dossiers antérieurs
10. Accident remorqueur Moulins/Roanne
11. Questions divers

Présents

CHRISTIAN BON

PIERRE ARROYO

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD COUTELIER

GILLES HUG

Daniel PERCIAUX

JEAN-MICHEL ROY

Invité présent

Daniel GAIME

Absent excusé :

PIERRE ALBERTINI

GERARD CHIOCCI

BERNARD GUILLEMIN

Christian LECUYER

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Ouverture du conseil d'administration 10h15

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 21 04 2017

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de l'assemblée générale du 17 mars 2017

SUIVI INTERNE

2. SITUATION COMPTABLE

A la date de ce conseil d'administration :

- Nombre d'associations Inscrites : 159
- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 95
- Pourcentage du suivi des règlements 2017 :
 - associations complètement à jour 15,72%
 - associations partiellement à jour 80,50%
 - associations sans aucun règlement 3,77%

Après deux relances émises pour les associations sans aucun règlement, un prochain rappel sous forme de courrier personnalisé sera adressé à ces associations.

Les aides accordées aux associations ne souffrent d'aucun retard de règlement.

3. POINT MOTEURS

Actuellement :

- 1 moteur actuellement en révision.
- 1 moteur va entrer en désassemblage pour pièces et récupération du vilebrequin.
- 2 moteurs 6 cylindres sont en attente de révision sont stockés.
- Reste en stock : 1 kit / 1 carter / 1 vilebrequin / 7 corps.
- Il semblerait que la société David (Italie) a cessé toute activité.
- Des demandes de devis de révision des moteurs sont adressées aux différents fournisseurs aux fins de comparaison.
- Montluçon demande un échange standard pour un moteur de MS 893, en cours.
- Pour les moteurs Rotax, nous demandons aux associations de poursuivre leur inscription en prévoyance pour couvrir leurs travaux futurs.
- La disponibilité actuelle de ces moteurs chez les fournisseurs ne nécessite pas la mise en place d'une procédure de stockage en vue d'une mise à disposition immédiate.

4. ACCES INTERNET CLUBS

Le logiciel accessible aux utilisateurs est en cours de test, opérationnel en fin juillet.

Le nouveau portail à destination des associations adhérentes et de leurs responsables sera en consultations au sens large. En plus du site traditionnel ANEPVV elles pourront y trouver des modules concernant leurs coordonnées, leurs situations au temps présent, leur parc inscrit, un tableau de simulation, l'ensemble des contacts, une boîte messagerie spécifique et à venir un argus.

5. SITUATION ACCIDENTS – DECLARATION ACCIDENTS

SITUATION ACCIDENTS

Nous déplorons les déclarations de vingt-trois sinistres.

La FFVV au travers de sa commission formation sécurité précise dans sa Note Permanente N° 12.5.3 qu'un représentant de l'ANEPVV peut y siéger.

Le conseil désigne Gilles HUG pour siéger dans cette commission fédérale. Un courrier sera adressé au président de la commission formation sécurité pour valider cette représentation.

DECLARATION ACCIDENTS

Actuellement plusieurs modèles de déclarations d'accident circulent (CRESAG, REX, FFV, ANEPVV, DGAC). Après concertation avec ces divers organismes une plateforme de déclaration d'accident devrait être mise en place avec simplification des données. Gilles HUG et Daniel GAIME organiseront les contacts en vue d'une démarche permettant de retrouver sur les sites informatiques des déclarations communes.

Gilles HUG pendra contact avec Jacques BULOIS en vue de reprendre sa base de données accidents.

6. ORGANISATION NETTOYAGE HANGAR NICOLAS

Le nettoyage du hangar Nicolas est acté la semaine 37, du 11 au 15 septembre à Vinon sur verdon. Avec la participation de tous les membres du conseil d'administration nous retrouverons des membres de l'AAFO de Fayence, de la Section aéronautique publique de l'Académie de Montpellier, de l'ARAPA.

L'arrivée sur site est prévue à partir de de lundi 14h00.

La restauration se prendra le midi à Vinon et le soir à Saint auban.

La recherche de bennes à destination des déchetteries ou casses est gérée par Christian BON et Georges CHEVALET en liaison avec l'ARAPA.

Les participants s'équiperont de combinaisons, de gants, de masques.

7. REGLEMENT INTERIEUR

La version 2017 – 3 est validée et disponible sur le site ANEPVV onglet "Documents officiels".

8. CHAMBLEY

L'Aéro Club de la Basse Moselle de Thionville a émigré sur l'aérodrome de Chambley devenant Aéro Club de CHAMBLEY.

Nous ne sommes plus locataire du hangar destine au Vol à Voile. Il reste à dénoncer les contrats d'assurances, la convention avec l'atelier avion. Un inventaire des matériels entreposés au titre ANEPVV avant destruction ou déménagement sur Vinon est à programmer.

ASSOCIATIONS

9. POINT SUR LES DOSSIERS PRECEDEMENT TRAITES

ARAPA

Notre LS 6 serait disponible en fin d'année.

AUBENASSON / PIERRELATTE

Dossier clos après accord des parties.

ROCHEFORT

Le moteur du SF 25 n'était pas inscrit en « Prévoyance ». L'association demande la prise en charge sur son compte « Accident ». Le conseil accorde à titre exceptionnel une participation à hauteur de 50% de la facture.

SEYNES

Un courrier ANEPVV a été adressé à l'association pour nous préciser sa situation administrative le 30 mars 2017. A ce jour aucune réponse. Nous adresserons un rappel en septembre 2017.

TOURS

Dossier clos. L'association a réglé le capital ainsi que les frais annexes.

10. ACCIDENT REMORQUEUR MOULINS / ROANNE

Pour cet oubli d'inscription d'un remorqueur participant à un championnat avant la compétition, le Conseil d'administration, exceptionnellement, accepte les justifications et les excuses des clubs. Un accord est intervenu entre ces associations pour la prise en charge de ce remorqueur accidenté en championnat.

Nous rappelons que la participation d'un remorqueur à un championnat doit faire l'objet d'une inscription préalable dans le cadre de l'article 7.5.6 du Règlement Intérieur ANEPVV (Cas particulier du remorqueur pour compétition).

11. QUESTION DIVERSE

Personnel : Angélique LEROY arrive au terme de son congé maternité et souhaite reprendre une activité à temps complet. Le conseil est d'accord sur le principe. Des aménagements entre nos deux salariés sont en discussion. Christian BON fixera les nouvelles règles de fonctionnement pour l'ANEPVV avec Angélique et Floriane.

DATES A RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'administration

Vendredi 15 septembre 2017 – Vinon

Prévision d'un conseil d'administration le 24 novembre 2017 Paris

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h20.

Rédacteur Daniel Perciaux